



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E93328

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2008 B 148

Siret : 501 611 750 00016

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4026124

Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 722224

Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 722224

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/01/2024

Raison sociale : HEINRICH SCHMID HAGUENAU

8, CHEMIN DE LA SANDLACH
67500 HAGUENAU

Téléphone : 03 88 73 97 57

Portable :

Site Internet : heinrich-schmid.com/fr/sites/france/haguenau/

E-mail : n_gunkel@heinrich-schmid.fr

Responsabilité légale :
WEBER STEPHANE CO-GÉRANT / HARBAUM RAINER GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 88 73 55 96

Effectif moyen : 53

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 19/05/2022 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 18/03/2021 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 19/05/2022 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des combles perdus | 19/05/2022 |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 16/05/2024 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.